



CRYSTAL FINANCE

ENJEUX DE LA GESTION DE PATRIMOINE

POUR LES RESIDENTS AU JAPON

Crystal Finance est une marque du Groupe Crystal

Sommaire

1. Introduction

2. Enjeux de la gestion de patrimoine pour les expatriés

- Qu'est ce qu'un Patrimoine? / Le rôle des consultants en gestion de patrimoine
- Les différentes étapes de l'expatriation
- Les modifications familiales potentielles
- Les enjeux fiscaux

3. Point sur l'environnement actuel

- Cadre réglementaire
- Environnement financier
- Solutions patrimoniales



1. Introduction



Le Groupe Crystal en chiffres

LE GROUPE CRYSTAL

35 000 clients,
dont 5 000 Français
expatriés à travers
le monde.

2,5 milliards d'euros
d'actifs contrôlés.

790 partenaires,
courtiers, CGPI et
experts-comptables

220 collaborateurs.

Un groupe
français
ambitieux et
indépendant

Un acteur
incontournable de la
gestion de patrimoine
auprès d'une
clientèle privée de
résidents et
de non-résidents
français

2 actionnaires
de référence :

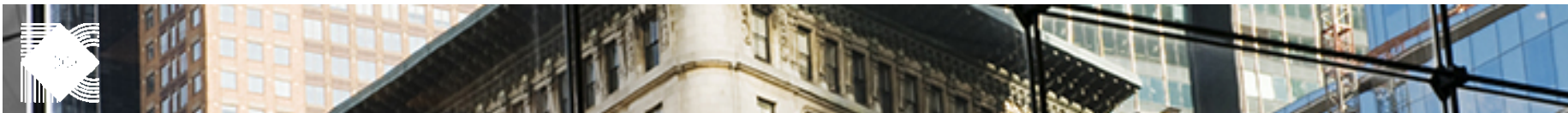
La Française AM

OFI

Le 2^{ème} courtier
français en
assurance-vie*

Une
innovation
constante
en termes
de produits
et de
solutions
d'investissement
sur mesure

*source : La Tribune de l'Assurance – Juin 2016



Crystal au Japon

Jean-Noël Renard

Représentant Crystal au Japon et Consultant - Crystal Finance à HK

- 20 ans d'expérience en Salle de Marché dans les activités de Trading et Structuration de Produits Financiers principalement sur les marchés d'actions mais aussi de taux et de change, et a passé plus de 17 ans en Asie, notamment au Japon.
- Plus de 5 ans d'expérience dans la gestion alternative.
- Professeur Vacataire à l'IAE de Paris-Sorbonne (Masters-2) en Finances de Marché.
- Jean-Noël possède un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et un DEA de Finance quantitative de l'Université de Lille II.



2. Enjeux de la gestion de patrimoine pour les expatriés



Qu'est ce qu'un Patrimoine?

"Un patrimoine est un ensemble de droits et d'obligations portant sur une somme d'actifs ⁽¹⁾ évoluant dans le temps dans un environnement complexe ⁽²⁾ ".

(1) Les Actifs peuvent être:

- 1- Financiers
- 2- Immobiliers/Fonciers
- 3- Outil de Travail
- 4- Œuvres d'art et assimilés
- 5- Incorporel : Brevets, Droits d'auteurs...

(2) Complexité:

- 1- Légale
- 2- Fiscale
- 3- Macro-économique
- 4- Familiale
-etc....



Le Conseil en Gestion de Patrimoine

Le Conseil en Gestion de Patrimoine a pour but d'aider la Personne à essayer de Maximiser son Utilité (au sens de la théorie économique).

Concrètement, le conseil passe par:

- Une phase d'écoute et de compréhension de la personne:
 - Sa situation actuelle
 - Familiale
 - Professionnelle
 - Patrimoniale
 - Son plan de développement et de carrière
 - Sa compréhension de la Gestion de Patrimoine et de son écosystème
 - Son degré d'aversion au risque.



Le Conseil en Gestion de Patrimoine

- Une phase de proposition de solutions patrimoniales maximisant les aspirations de la personne et minimisant ses contraintes (Optimum de l'utilité)
- Une phase de mise en œuvre des propositions.

La phase de choix des Produits d'investissements n'arrive qu'à la fin du processus et jamais au début.

Pas de Conseil en Gestion de Patrimoine sans Suivi et Confidentialité!



Les différentes étapes

Avant :

Se déclarer au Centre des Impôts des non résidents (Noisy le Grand) et à sa Banque.
Démarches Notariales.

Pendant :

Plusieurs séjours consécutifs dans différentes juridictions
Les problèmes de « conflits de lois » et leurs résolutions
Conventions fiscales existantes ou non, problème de double imposition possible
Se renseigner sur la Fiscalité locale, en particulier pour les revenus du Patrimoine pour l'optimiser.

Au Retour:

Le statut d'impatrié, l'optimisation de la fiscalité personnelle (ISF),
Les précautions au niveau civil.



Les modifications familiales potentielles

Le régime matrimonial et la loi applicable :

Soit la répartition du patrimoine au sein du couple => Importance de bien connaître son régime Matrimonial, au Japon le régime est celui de la Séparation de bien.

La loi successorale applicable :

Le règlement Européen du 4 juillet 2012, en vigueur en France depuis le 17 aout 2015, stipule que par défaut la loi applicable est celle de Résidence Habituelle du Défunt, donc la loi Japonaise.=> Considérer la rédaction d'un testament.



Les enjeux fiscaux

Le droit fiscal et le droit civil sont 2 choses distinctes:

En particulier lors des successions, en l'absence de convention fiscale Fr/Jp bilatérale sur les successions, des impôts peuvent être dus dans les 2 pays alors même que la succession est organisée par un seul pays.

La convention fiscale franco-japonaise :

Evite la double imposition sur l'impôt sur le revenu=> Les impôts déjà payés en France font l'objet d'un crédit d'impôt au Japon (ex: revenus fonciers en France).

Le Japon distingue 2 catégories de résidence fiscale pour les étrangers:

1-Les résidents non-permanents: moins de 5 ans de résidence au Japon et moins de 5 ans sur les 10 dernières années.

=> Seuls les revenus de source Japonais sont taxés, mais depuis l'année fiscale 2017 les revenus mobiliers rentre dans l'assiette.



Les enjeux fiscaux

2- **Les résidents permanents:** plus de 5 ans de présence sur le territoire au cours de 10 dernières années.

=> Les revenus Mondiaux rentrent dans l'assiette d'imposition, avec toujours un crédit d'impôts pour les impôts acquittés en France.

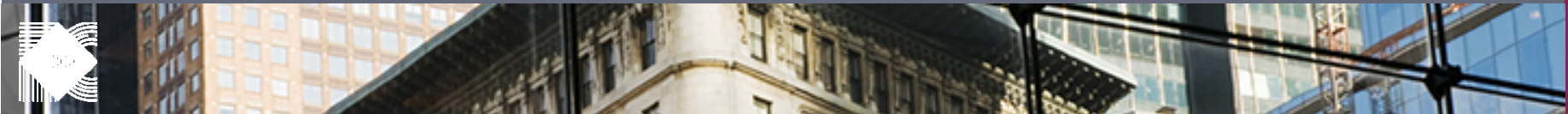
La fiscalité de l'assurance vie :

Le Japon ne reconnaît pas les spécificités de l'assurance-vie non japonaise.

Impôts sur les bénéfices équivalents au ceux des valeurs mobilières. => Essayer de ne pas effectuer de retrait durant son expatriation (sauf si en moins-value).



3. Point sur l'environnement actuel



Cadre réglementaire

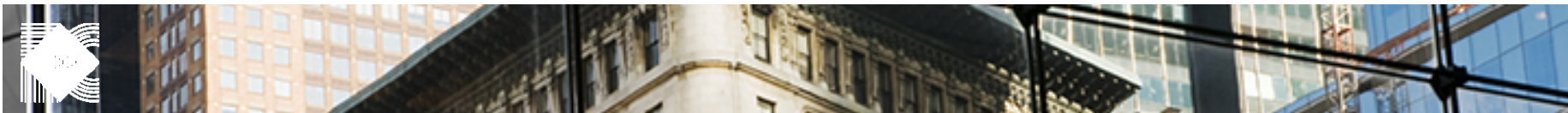
Le Conseil en Gestion de Patrimoine, une profession de plus en plus réglementée

Encadrée par les régulateurs français (AMF...), pour :

- Protéger l'épargnant, résident ou non-résident, en lui donnant des recours.
- Préserver l'intégrité des marchés financiers en luttant contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude fiscale.

Conséquences :

- Une plus grande transparence dans l'information fournie à l'investisseur.
- Un « KYC » beaucoup plus strict => demande d'information sur le client exhaustive.
- Des procédures de contrôles internes très strictes pour les sociétés de gestion de patrimoine.



Cadre réglementaire

Pour éviter la Fraude Fiscale transfrontalière, la coopération entre services fiscaux est renforcée.

- Plus grands échanges de données.
- Utilisation de nouvelles technologies telles que le Big Data pour « tracer » les contribuables de part le Monde.

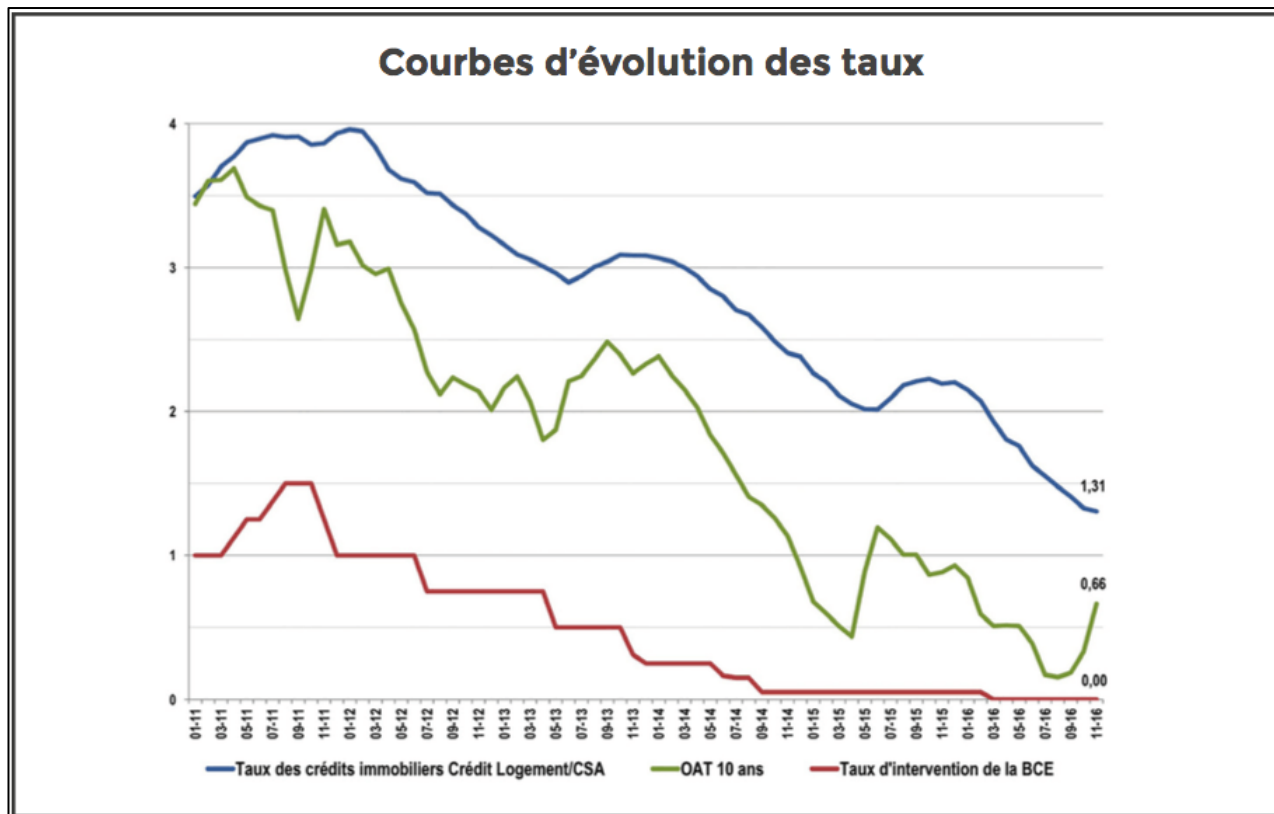
De même, les banques communiquent de plus en plus de données sur les clients aux services fiscaux compétents.

Et elles surveillent de plus en plus près les transferts de fonds.



Environnement financier et économique

Les 3 grandes devises mondiales (EUR, USD, JPY) sont à des taux d'intérêts extrêmement bas et amenées à le rester pour le Moyen terme.



Environnement financier et économique

Conséquences (1) :

- Des taux de financement dans le secteur de l'immobilier durablement bas.

Source Meilleurtaux.com - Taux moyens hors assurance

Taux longue durée - National

Mars-2017

	15 ANS	20 ANS	25 ANS
Excellent	= 1,05 %	= 1,30 %	= 1,40 %
Très bon	= 1,30 %	= 1,49 %	= 1,77 %
Bon	= 1,53 %	= 1,75 %	= 1,92 %

Ces rendements sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être le support à quelques offres commerciales que ce soit.

- Rendements des actifs à faible risque (Obligations d'Etat, Plans d'Epargne Bancaires, « Fonds en Euro » des Assurances-vie) à des niveaux faibles et donc faible rémunération de l'épargne.



Environnement financier et économique

Conséquences (2):

- Les produits boursiers (support actions) structurés à Capital garanti des années 1990 et 2000 ont disparu.
- Les grands marchés boursiers sont proches de leurs plus hauts historiques (US) ou post-Lehman (Asie, Europe), avec une faible volatilité, conséquence de la politique de taux zéro des grandes banques centrales. Le tout dans une faible volatilité.
- Les marchés actions deviennent chers => risque de correction significative qui s'accroît.



Environnement financier et économique

Nouvelle génération de produits structurés où le Capital n'est plus garanti

- Performance sous forme de taux, subordonnée à l'évolution d'un actif boursier (indice):
 - Taux de l'ordre de 6%
 - Taux payé si l'indice sous-jacent a une évolution positive ou nulle (à certaines dates) par-rapport à la date initiale.
 - Mais risque de perte en Capital, si l'indice chute (en général de 40%)

- Rendements attractifs sur le papier (4 fois le rendement du « fond en Euro » de l'assurance-vie), mais du fait de marchés à leur plus hauts, le risque de perte en capital est assez non négligeable.

- Produits à privilégier lors de chute brutale des marchés !



Environnement financier et économique

Principe de Base :

On achète ce qui est bon marché et on vend ce qui est cher !

... Et pourtant, une grande majorité d'investisseurs en Bourse font exactement le contraire!!!



Solutions patrimoniales

Alors, est-il possible de générer des revenus intéressants dans un environnement de taux bas?



Solutions patrimoniales

¥€\$ WE CAN !!



Solutions patrimoniales

Préambule :

De l'intérêt d'emprunter:

1- Les taux sont bas (cf.ci-dessus)

Capacité d'emprunt sur 15 ans pour 1000 E de remboursements mensuels

Taux:	Montant:
0.00%	€ 180,000
1.00%	€ 167,086
2.00%	€ 155,398
3.00%	€ 144,805
4.00%	€ 135,192
5.00%	€ 126,455
10.00%	€ 93,057



Solutions patrimoniales

2- Les intérêts d'emprunts sont déductibles des revenus fonciers.

3- Un emprunt crée un passif => déductible de l'assiette ISF

Schéma 1:

Achat Cash d'un bien à 100:

=>Patrimoine:

1-Actif: 100

Cash: 0, Immobilier: 100

2- Passif: 0

Base ISF: 100

Schéma 2:

Achat d'un bien à 100, financé à 100%

=>Patrimoine:

1-Actif: 200

Cash: 100, Immobilier: 100

2-Passif: 100

Base ISF: 0

(Cash hors ISF)



Solutions patrimoniales

4- « Last but not Least » : Une option de Prévoyance gratuite !!

En France l'assureur emprunteur (décès, incapacité,...) est Obligatoire, mais maintenant (re-)négociable.

En cas de décès de l'acheteur, sa dette est remboursée par l'Assureur, et ses héritiers ont dans leur actif successoral, le bien immobilier et le cash, alors que sans emprunt ils n'auraient que la partie immobilière.

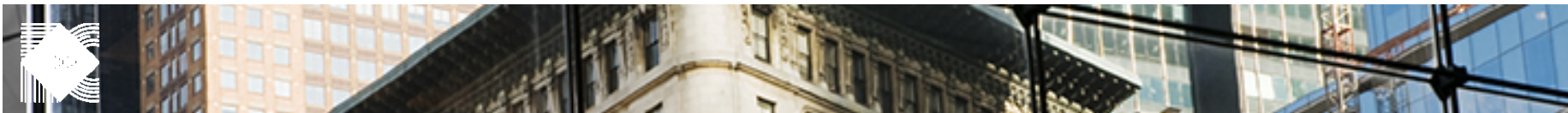


Solutions patrimoniales

Deux actifs immobiliers typiquement français :

1- Les SCPI

- Mutualisation d'un grand nombre d'immeubles à usage commercial, détenus par un grand nombre de propriétaires.
- Investissement hybride entre OPCVM et immobilier => « pierre-papier ».
- Cumule les avantages de ces 2 placements :
 - ✓ Immobilier car :
 - Finaçable (sous-condition)
 - Génère des loyers => intérêts d'emprunts déductibles
 - Sous-jacent 100% immobilier
 - Démembrement possible
 - ✓ Titre car :
 - Peut être investi dans une Assurance-vie



Solutions patrimoniales

2- La Nue-propriété (démembrement)

- Un bien immobilier en pleine propriété peut être scindé en 2 parties :
 - ✓ La nue-propriété
 - ✓ L'usufruit
- Le démembrement peut intervenir au sein d'une famille, typiquement la génération N est usufruitière et celle N+1 est nu-propiétaire.
- Il existe aussi un démembrement associant un nu-propiétaire avec un bailleur social (agents d'Etat ou de collectivités territoriales).
- Dans ce second cas, l'usufruit a un terme fixé à l'avance.
- Au terme de l'usufruit, le nu-propiétaire possède le bien en pleine propriété.



Solutions patrimoniales



Solutions patrimoniales

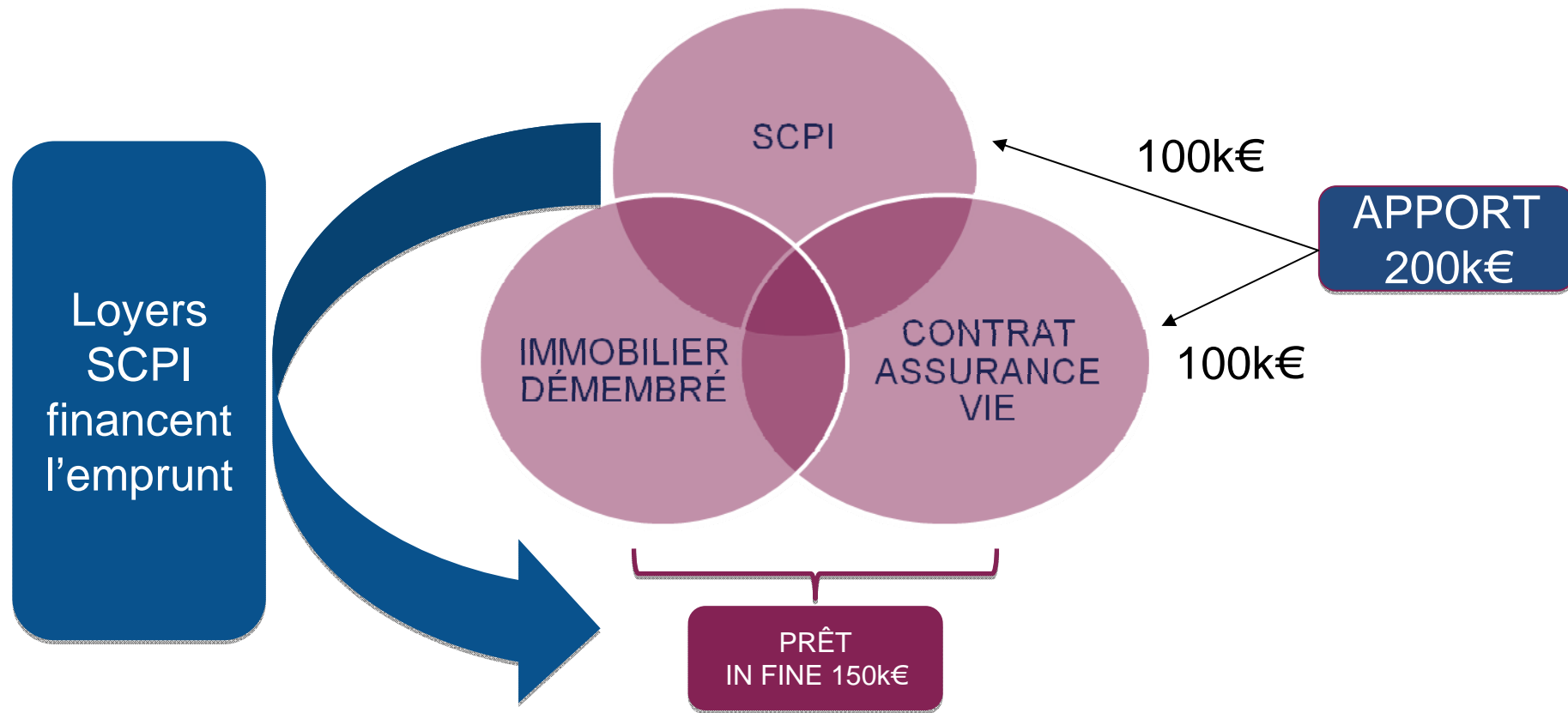
Avantages de la Nue-propriété :

- Le bien en nue-propriété présente une décote, qui représente la somme des loyers (actualisés) sur la période du démembrement.
⇒ cette décote dédommage le nu-proprétaire qui ne touche pas les loyers.
Sur 15 ans de démembrement, cette décote est de l'ordre de 35%.
- Au terme du démembrement (si aucune revalorisation), le bien est revalorisé à 100%.
⇒ gain de 35%.
- Mais en cas de revente au terme du démembrement, la plus-value n'est calculée que sur les prix en pleine propriété.
⇒ un bien acheté à 65 et revendu à 105 n'est taxé que sur 5 et non 40.
- Hors ISF !
- Ni d'IRPP, ni taxes foncières pendant la période de démembrement.
- Finaçable.



Solutions patrimoniales

1er Montage, assurer des revenus complémentaires dans le futur :
Assurance-vie + Nue-propriété + SCPI + Emprunt In-fine



Solutions patrimoniales

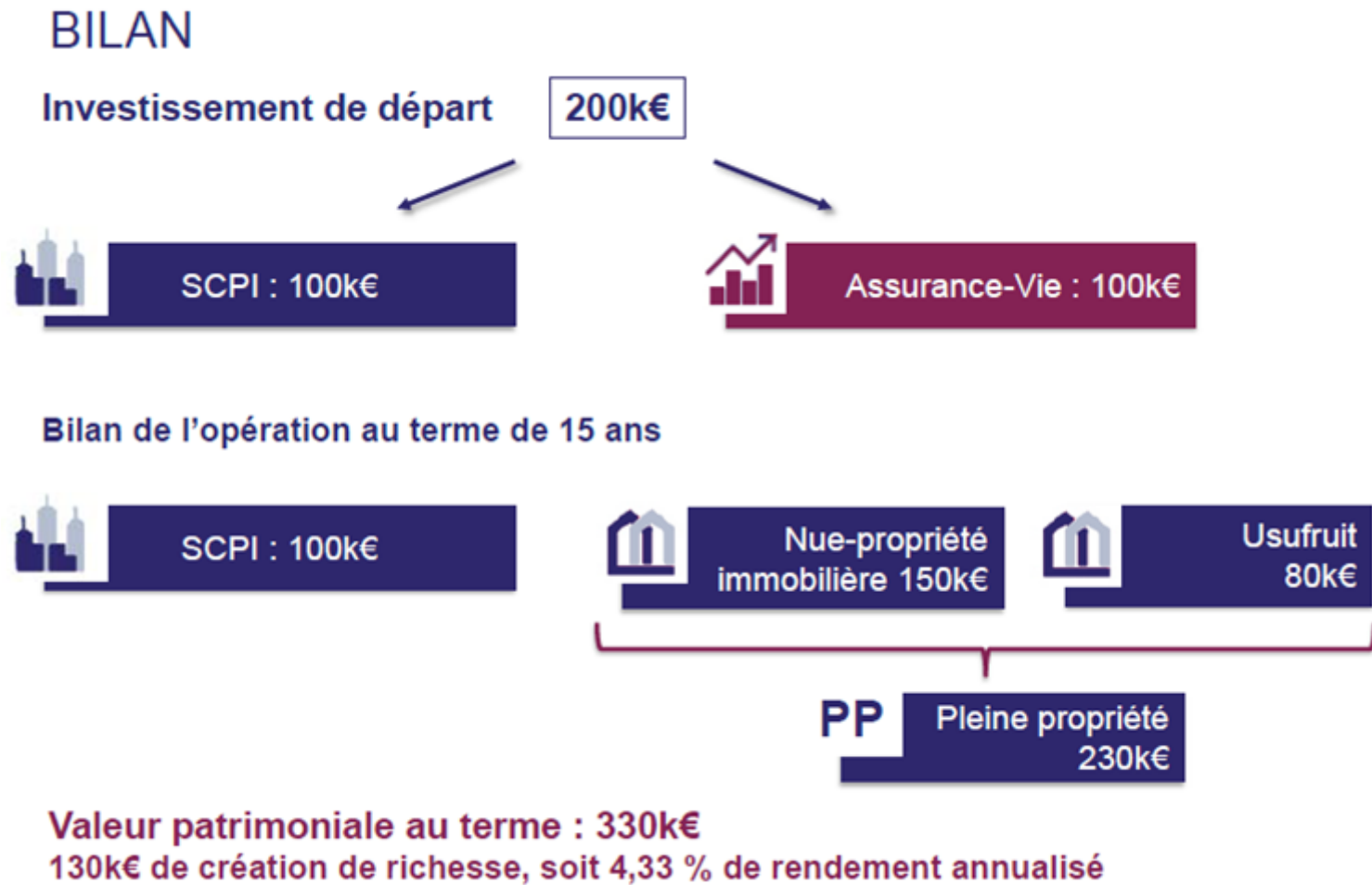
Les 100 placés en Assurance-vie vont devenir 150 au bout de 15 ans (terme du démembrement) et remboursent le Capital de l'Emprunt.

Les intérêts d'emprunts sont d'un montant égal aux loyers des SCPI (neutralité fiscale).

Les 150 investis en nue-propiété deviennent à terme 230 (décote de 34,8%, hors revalorisation).

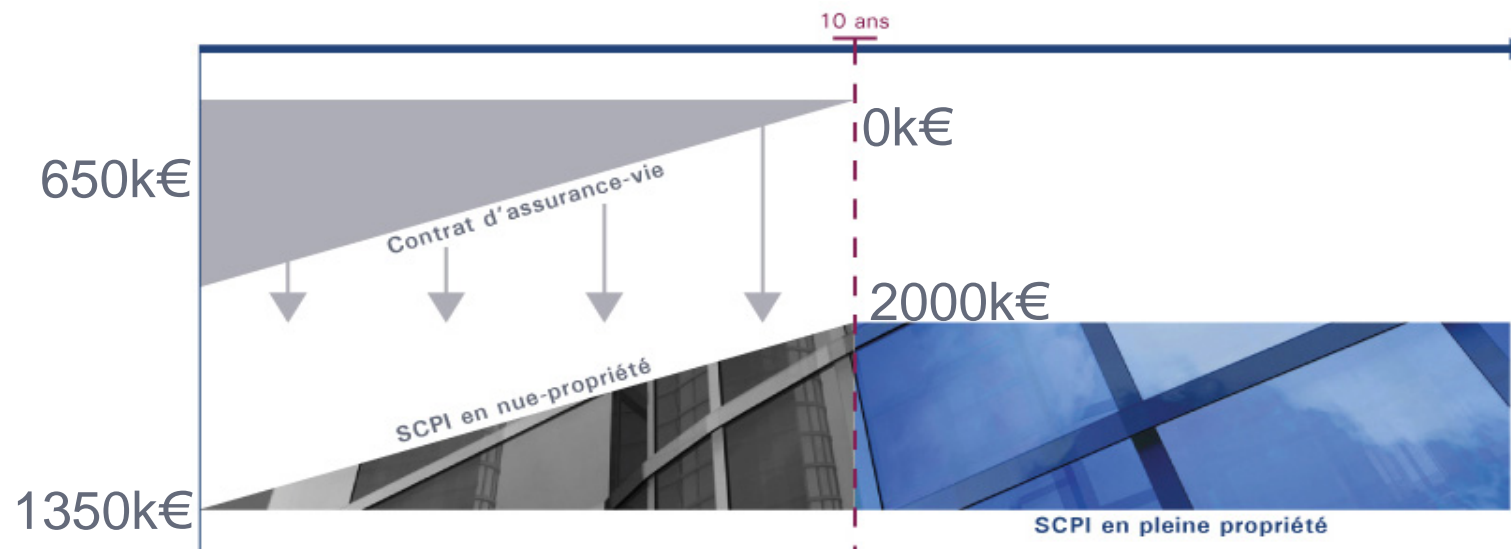


Solutions patrimoniales



Solutions patrimoniales

2ème Montage, assurer des revenus stables et récurrents : *Assurance-vie + SCPI démembrée*



En chiffres

Type	Initial	A terme	R <10ans	R >10ans
Ass. Vie	650 k€	0 €	84000 €* /	0€ / an
NP SCPI	1350 k€	2000 k€	0 € / an	100.000€** / an



Solutions patrimoniales

Les 650 placés en Assurance-vie sont consommées à travers des retraits réguliers assurant le train de vie, jusqu'à extinction au bout de 10 ans.

Les 1350 placés en SCPI démembré deviennent mécaniquement 2000 au bout de la fin des 10 ans de démembrement.

Intérêt du montage: stabilité des revenus avec une fiscalité allégée.



Mise en garde

Cette présentation est un document non contractuel.

Les informations contenues dans ce document ont un caractère purement informatif et ne constituent ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. Elles ne constituent en aucun cas un élément contractuel.

Lesdites informations, données de bonne foi et obtenues auprès de sources qui peuvent être considérées comme fiables, ne sauraient engager la responsabilité du Groupe Crystal.

Tout investissement présente des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur des investissements effectués peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Tout investisseur doit être prêt et apte à subir des pertes de capital pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.

